



Païement du preavis de licenciement

Par **paquitos**, le **02/05/2010** à **13:48**

Bonjour,

j'ai reçu la lettre de licenciement pour motif " raison personnelle ", dans cette lettre mon employeur m'exempte de faire le préavis de 2 mois , j'ai contesté cette lettre de licenciement et engagé une procédure auprès des prud'hommes , mon souci immédiat ; mon employeur a t'il le droit de me payer mes 2 mois de preavis a la fin de ce preavis uniquement , ma femme est au chômage et j'ai 3 enfants ,aussi je vais me trouver dans des soucis de paiement de charges familiales si je ne suis pas payé a la fin de chaque mois du préavis ! que puis-je faire , puis je demander un acompte dans le mois en cours ? mon employeur est il obligé de me le donner ?

Par **Visiteur**, le **02/05/2010** à **16:51**

bonjour,

vous devez recevoir une fiche de paye à chaque fin de mois...